

Règlement provisoire des troupes blindées

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Règlement provisoire des troupes blindées . Première partie, Principes généraux d'emploi des troupes blindées : approuvé le 21 mars 1951 / Ministère de la défense nationale, Secrétariat d'état aux forces armées "guerre", Etat-major 3e bureau

Auteur(s) : France Secrétariat d'Etat aux forces armées (Guerre) 1942-1958

Mention d'édition : Edition n°1

Publication : [Lieu de publication inconnu] : Librairie de l'armée, 1951

Description matérielle : 1 vol. (XIII-97 p.) ; 21 cm

Autre variante du titre : [Principes généraux d'emploi des troupes blindées : approuvé le 21 mars 1951.]

Note sur l'exemplaire : "Labarthe" écrit à l'encre sur la 1ere de couverture

Sujet - Collectivité : France Armée. Arme blindée et cavalerie. -- Manoeuvres

Sujet - Nom commun : Manoeuvres militaires
Règlements militaires